

N° 06 / SYND CFDT

Paris, le 5 février 2009

Monsieur le Directeur général,

C'est avec un réel soulagement que le syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères prend acte du changement de position de l'administration sur le sort des formateurs linguistiques dont le contrat à durée déterminée prendra fin dans les prochains mois. En effet, après avoir dans un premier temps décidé de ne pas renouveler ces contrats, l'administration a finalement revu sa position, ainsi qu'elle en a fait part aux intéressés lors de la réunion du vendredi 30 janvier 2009.

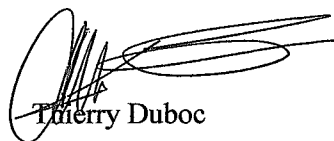
Comme il l'avait rappelé lors de précédentes correspondances, ce syndicat estime que les formateurs linguistiques exercent un métier qui ne trouve pas son équivalent ailleurs. C'est pourquoi la décision du Département de renouveler les contrats des intéressés et de s'attacher durablement leurs services en leur proposant, le moment venu, un contrat à durée indéterminée est pleinement justifiée.

Ainsi, le centre de formation linguistique du Département, dont la qualité est unanimement reconnue au niveau interministériel, sera durablement préservé.

Vous trouverez, jointes à la présente lettre, plus de 460 pétitions d'agents de toutes catégories, tant du Département que d'autres administrations, qui se sont mobilisés en faveur de formateurs linguistiques dont l'emploi a été menacé. Comme vous pourrez le constater, l'appel à signature a trouvé dès l'origine un très large écho, qui dépasse d'ailleurs le cadre de notre seule organisation syndicale.

Le syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères vous prie de d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de son plus profond respect.

Pour le conseil syndical,  
le secrétaire général



Thierry Duboc

Monsieur Stéphane Romatet  
Directeur général de l'administration  
21 bis, rue La Pérouse  
75016 Paris

Cqué : SG : M. Errera  
CAB : Mme Boccoz  
DRH : Mme d'Achon, M. Perdu, M. Garachon, M. Clerc

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)